

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-LOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – D 2026 19

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON, André LEFEBVRE, Jennifer MOUSCARDÈS.

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 avril 2026, a voté et arrêté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, qui fait apparaître les éléments suivants :

Reports :

Rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure :	- 14 161.00 €
Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	57 278.77 €

Soldes d'exécution :

Solde d'exécution (001) de la section d'investissement de :	21 539.45 €
Solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de :	15 606.74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	79 838.25 €
En recettes pour un montant de :	97 651.85 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	0.00 €
--	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	72 885.51 €
--	-------------

=====

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali DUGAND.

Le Maire,
Christophe DOS SANTOS.

Publié le : 14/04/2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.

